

**Séance du : 29 juin 2022**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 12

Pour : 12 Contre : Abstention :

Date de convocation : 21/06/2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-neuf juin à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick ROLLAND, maire.

Présents : Mmes, Mrs : ROLLAND Yannick, CHASTANET Gisèle, BONNET Christian, VERTONGEN Claire, TARDIVAUD Laurent, LIMOGES Jérôme, DIGNAC Bruno, MARTINEZ Nadja, SUDRIE Sylviane.

Absent excusé : Nicole TOUS, Philippe DEJEAN

Absent : Carole GOSCIMSKI.

Pouvoir : Gérard FRUTIER à Christian BONNET, Arnaud, MOULINIER à Jérôme LIMOGES, Nadine MALAVERGNE à Laurent TARDIVAUD.

Secrétaire de séance : Yannick ROLLAND

**Objet : Admission en non-valeur**

N° 2022_06_d01
----------------

Monsieur le maire présente au conseil municipal, la demande d'admission en non-valeur par le comptable

« Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après en raison des motifs énoncés, il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces titres figurants sur la liste jointe »

Exercice	Réf ;	Débiteur	Reste du	Motifs de la présentation
2017	T- 275118	Divers débiteurs NC	3 132.50 €	Poursuite sans effet/factures cantine 2017 non prélevées et prescrites
		<b>Divers débiteur Nc (total pour le débiteur)</b>	<b>3 132.50 €</b>	

Aux vues de la présentation, le conseil municipal déplore que l'erreur de la trésorerie soit imputée à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents ;

**ACCEPTE** l'admission en non-valeur telle que définie.

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget sur le compte 6541 pour 3 132.50 €.

**Objet : Validation des devis pour les travaux de l'école**

N° 2022_06_d02
----------------

Monsieur le maire présente au conseil municipal, des devis pour les travaux programmés de l'école à savoir le changement de fenêtres et la pose de volets roulants, dans la salle de motricité, actuellement les fenêtres sont en simple vitrage.

Plusieurs devis sont présentés. L'entreprise SDI 24 Pascal REYNIER est proposée :

Montant total H.T. 11 374.00 €

TV.A. 20 % 2 274.80 €



Monsieur le maire demande au conseil municipal de consulter la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour le département de la Dordogne au titre de l'année 2022. Nous avons plusieurs demandes d'achat de chemins ou parties de chemins sur la commune et nous devons, pour ces réalisations, organiser des enquêtes publiques.

Proposition est faite de solliciter Monsieur COUSY René, ancien géomètre à la retraite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents ;

**ACCEPTE** la candidature de Monsieur COUSY René, au poste de commissaire enquêteur sur la commune.

**Objet : Salle polyvalente- retenue sur caution**

N° 2022\_06\_d06

Monsieur le maire informe le conseil municipal que lors d'une précédente location de la salle polyvalente à des particuliers hors commune, un feu d'artifice a été tiré à 2 h du matin, bien que les locataires aient été informés de cet interdiction.

Proposition est faite au conseil municipal d'accepter qu'une retenue soit opérée sur la caution de 800 € en cas de non-respect des interdictions notifiées sur le contrat de location. Soit 400 € de retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents ;

**ACCEPTE** que la caution ne soit pas rendue dans son intégralité, soit :  $800 : 2 = 400$  €, en cas de non-respect des interdictions notifiées dans le contrat de location.